Journal de Roubaix

Quarante-neuvième année. — N° 174. Directeur-propriétaire : ALFRED REBOUX MERCREDI 22 JUIN 1904.

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes { Trois mois..... 5 francs / Six mois..... 9 — / Un an..... 15 —
Les autres Départements et l'Etranger le port en sus.
Agence particulière à Paris, 26, rue Feydeau

5 Centimes

BUREAUX ET RÉDACTION :
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ‡ TOURCOING : 5, rue Carnot
ÉDITION DU MATIN

5 Centimes

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 5
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans toutes les Bibliothèques des gares et dans les principaux Bureaux.

Maison LAGACHE
Place du Théâtre
LILLE
ORFÈVRERIE, Argent premier titre. Grand choix de Cadeaux pr Fêtes.
La Maison n'a pas de succursale

LES MILLIONS DES CHARTREUX

Dramatique confrontation du Président du Conseil et de son fils avec le juge de Valles et M. Michel Lagrave devant la Commission d'enquête

Audition de M. Revoil. -- La lettre de M. Lagrave à M. Edgar Combes. M. Michel Lagrave traite ce dernier de menteur. -- Les MM. Combes nient tout. -- Une lettre du Père Général des Chartreux à M. Pichat. -- Aujourd'hui, audition de MM. Besson et Pichat et des députés de l'Isère.

LES CHARTREUX APPORTERONT LEUR TÉMOIGNAGE

LA VÉRITÉ VIENT...

Il faut avouer que, si elle nous arrive jamais, la vérité sur les Millions des Chartreux, il aura fallu beaucoup la pousser. La séance de la Commission d'enquête témoigne de ces efforts.

Il faut lire attentivement les dépositions de M. Michel Lagrave et de M. le juge de Valles.

Du témoignage du premier, il résulte qu'il repousse la réputation de « corrupteur » ou seulement de tentateur de ministre vertueux et qu'il entend ne pas passer pour le monsieur qui aurait constaté, des yeux et des oreilles, l'intégrité de M. Edgar Combes... Par devoir professionnel, selon lui, il a rapporté au Ministre de l'Intérieur des propos de M. Chabert qui n'étaient point des propositions fermes ni seulement l'ébauche d'une démarche quelconque. Rien de plus.

M. Edgar Combes l'avait, d'ailleurs, bien compris ainsi. Mais, quatre mois après, ce même Edgar Combes qui était resté dans les meilleurs termes avec M. Lagrave, était accusé d'avoir voulu extorquer un million aux Chartreux... Alors, la visite de M. Lagrave lui revint à la mémoire et il pria celui-ci de déclarer, en somme, au juge d'instruction, qu'il était incapable de solliciter un million, puisqu'il en avait refusé deux !

M. Lagrave ne crut pas devoir refuser ce petit service au fils du Président du Conseil, mais il y mit des formes et ne dit pas tout à fait ce que M. Edgar Combes destrait. Cependant, ça passe...

Malheureusement, il y avait le nom de M. Chabert : M. Lagrave a fait l'impossible pour que cet ami de M. Millerand, — qui n'avait probablement rien proposé parce qu'il n'avait rien à proposer en la circonstance, — ne soit pas accusé d'avoir voulu corrompre le Président du Conseil, et cela uniquement afin de blanchir le fils et le secrétaire de ce ministre.

On en est là.

— Vous avez voulu acheter mon père, dit M. Edgar à M. Lagrave.

— Pas du tout, réplique ce dernier, et M. Chabert pas plus que moi. M. Chabert a dit : « Les Chartreux devraient bien, eux qui dépensent tant, etc. » Et vous, vous prétendez que M. Chabert aurait offert deux millions... Vous prétendez cela pour vous élever un piédestal !

M. le juge de Valles traduit ça en deux mots : « L'un atténuait, l'autre exagérait ». Comme ce magistrat instructeur connaît bien ses clients.

Eh oui ! certainement, MM. Combes père et fils exagèrent le sens et la portée des propos de MM. Chabert et Lagrave pour étaler leur incorruptibilité, et pour laver M. Edgar Combes du soupçon d'avoir prêté la main aux louches tentatives de chantage affirmées par le *Petit Dauphinois*, par le député Pichat, et par les Chartreux eux-mêmes.

Et pour établir la tentative de corruption, MM. Combes père et fils, ne reculent pas devant des procédés d'instruction anormaux, — M. de Valles le reconnaît, — ni devant des contradictions tellement évidentes que la Commission d'enquête en est stupéfaite et quelque peu indignée.

Enfin, M. Lagrave affirme que MM. Combes père et fils l'ont *chambré* une soir, avant son départ pour Saint-Louis, afin de l'amener à déposer devant le juge d'instruction... MM. Combes nient.

Il ne nous appartient pas de juger l'un et les autres. Mais il est difficile de ne pas constater que M. Michel Lagrave, commissaire de la République Française à l'Exposition de Saint-Louis, n'a aucun intérêt à contredire M. le Président du Conseil. Au contraire. Bien plus, M. Lagrave n'a fait que confirmer aujourd'hui ce qu'il écrivait l'année dernière à M. Millerand, son ami et protecteur, et à M. Edgard Combes lui-même, alors qu'il ignorait que l'affaire serait un jour divulguée.

Quoi qu'il en soit, comment apprécier ce ministre qui continue sa confiance et une haute mission à un homme qu'il jugeait malhonnête et qu'il vient de traiter d'imposteur ? Comprenne qui pourra !

La lumière sera-t-elle faite sur le rôle qu'a joué ou que le gouvernement a voulu faire jouer à M. Lagrave ? C'est peu probable, puisqu'on se trouve en présence d'affirmations contradictoires et d'égale valeur.

MM. Combes affirment pour les besoins de leur cause une tentative de corruption que nient MM. Millerand, Lagrave et Chabert. Voilà à quoi se réduit l'enquête pour l'instant avec toutefois cette démonstration que les Chartreux n'ont voulu acheter personne, pas même ceux qui étaient ostensiblement à vendre.

En effet, l'affaire Chabert-Lagrave laisse intacte 1° l'accusation du *Petit Dauphinois* contre M. Combes fils, et 2° l'accusation des Chartreux contre certain groupe politique qui leur demandait 300.000 francs pour voter leur autorisation et deux millions en cas de réussite... Ce sont ces deux imputations que la Commission va maintenant examiner. Attendons. La justice vie[illegible]

—×—

Nos correspondants parisiens nous informent que les dramatiques incidents qui se sont déroulés devant la Commission d'enquête ont causé une telle émotion au Parlement, que le bruit de la retraite de M. Combes a couru avec persistance. Le contraire eût été étonnant. Je crois qu'on ne vit jamais un chef de gouvernement en pareille situation sous un régime parlementaire.

On nous télégraphie un récit impressionnant de la confrontation du Président du Conseil avec M. Lagrave, haut fonctionnaire, officier de la Légion d'honneur, en mission extraordinaire et presque diplomatique. C'est M. Caffarelli, député de l'Aisne, qui parle :

— Je ne me doutais jamais que j'entendrais dans une Commission d'enquête parlementaire ce que j'ai entendu aujourd'hui. M. Lagrave, voulant prouver qu'il avait été reçu par le président du Conseil et son fils, pour s'entendre sur la déposition du premier, a dépeint les circonstances dans lesquelles s'est produite cette entrevue :

« Vous étiez assis dans votre fauteuil », dit-il à M. Combes père. « Vous étiez adossé à la cheminée », dit-il véhémentement au fils Combes, et la description se poursuit, hérissée de dénégations violentes et systématiques. M. Lagrave, s'adressant alors au père Combes, l'adjure dans un mouvement solennel de confesser la vérité. « Vous êtes à la fin de votre carrière, lui dit-il, vous êtes le chef du gouvernement. Je vous demande de ne pas entacher mon honneur » M. Combes, froid, impassible, répondait d'un ton sec : « Non, je ne vous ai pas reçu. » C'est impossible à décrire. Nous étions haletants. Pour quelques uns d'entre nous, si M. Lagrave est vif, irritable, s'il multiplie les exclamations : « Vous mentez » il semble dire la vérité. Quel intérêt a-t-il à ne pas la dire ?

A la sortie de la Commission, M. Lagrave se lamentait dans les couloirs sur sa position perdue et sa carrière brisée.

Que M. Lagrave se console : Il n'est, d'abord, pas encore sacrifié. Et puis, il est des amis qu'il vaut mieux perdre ! F. G.

LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Paris, 20 juin. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Flandin.

Le président rend compte du résultat des perquisitions opérées au domicile de M. Chabert, à Paris et à Gaillon. De nombreux papiers ont été saisis et mis sous scellés.

Le président proteste contre le dessein prêté à la commission de faire opérer d'autres perquisitions.

Le président communique plusieurs lettres parmi lesquelles une de M. Pichat, qui déclare être à la disposition de la commission, et une de M. Delcassé autorisant M. Revoil à déposer devant la commission.

Les pouvoirs judiciaires

M. Bonnevay demande que le titre officiel de la commission soit maintenu et non résumé sous le vocable « Commission d'enquête sur l'affaire des Chartreux. »

M. Sembat propose à la commission de demander à la Chambre les pouvoirs judiciaires.

La commission décide que cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Déposition de M. Paul Revoil

M. Paul Revoil est introduit.

M. Paul Revoil, ministre plénipotentiaire, quarante huit ans, demeurant à Mouriès, prête serment :

M. Revoil. — Je déclare que je ne sais rien de l'affaire dite des Chartreux ni de la tentative de corruption dont M. le président du Conseil aurait été l'objet.

Le Président. — D'après la déposition de M. le président du Conseil devant la Commission, une campagne aurait été organisée contre lui dans l'entourage du gouverneur général de l'Algérie. On prêtait au président du Conseil l'intention de confier à M. Edgar Combes le gouvernement général de l'Algérie.

M. Paul Revoil. — J'ai déclaré que j'étais étranger à toute campagne contre M. le président du Conseil. J'ai renouvelé cette déclaration et j'ai protesté à nouveau quand j'ai donné ma démission. Tout le passé de mes services montre que je suis incapable de félonie.

M. Léopold Fabre. — Quelle est votre situation actuelle ?

M. Paul Revoil. — Je suis ministre plénipotentiaire en activité à la disposition du ministre.

M. Léopold Fabre. — A-t-il été question de vous pour la légation de Munich ?

M. Paul Revoil. — Il a été, en effet, question de moi pour un poste diplomatique. Ma nomination n'a pas eu lieu pour des raisons de convenance personnelle.

M. Léopold Fabre. — Savez-vous si un de vos fonctionnaires a fait une démarche, en même temps que certains députés de l'Algérie, au sujet de votre remplacement par M. Laurent ?

M. Paul Revoil. — J'ai été malade à cette époque et je ne suis pas au courant des démarches qui ont pu être faites.

M. Léopold Fabre. — S'il n'y a pas corrélation entre les articles du *Petit Dauphinois* et votre démission, pourquoi avez-vous donné votre démission ?

M. Revoil. — A la suite des incidents parlementaires que vous connaissez, j'ai compris que j'avais perdu la confiance du président du Conseil et je ne pouvais plus, dans ces conditions, continuer à gérer les intérêts qui m'étaient confiés.

M. Fabre. — Le président du Conseil a-t-il à ce moment refusé de vous recevoir ?

M. Revoil. — En effet.

M. Codet. — Désapprouvez-vous les articles du *Petit Dauphinois ?*

M. Revoil. — J'ai dit que je ne savais rien de cette affaire. Je ne puis donc en juger. Je ne puis dire rien de plus.

M. Leroile. — Vous expliquez-vous l'attitude de M. le président du Conseil vis-à-vis de vous ?

M. Revoil. — Non, Je vous prie de me dispenser de toute appréciation.

Lettre de M. Baragnon

M. le Président communique une lettre de M. Baragnon déclarant qu'il ne connaît ni M. Lagrave ni M. Chabert, ni M. Mascuraud, ni aucun Chartreux, quelle que soit sa dignité. Il s'excuse sur l'état de sa santé de ne pas se rendre à la convocation qu'il a reçue et il affirme que la campagne du *Petit Dauphinois* a été ouverte à son insu, mais qu'elle a été continuée pour la défense de son loyal collaborateur qu'on refusait de traduire en cour d'assises.

NOUVELLE DÉPOSITION DE M. MICHEL LAGRAVE

Le témoin maintient ses dires antérieurs et demande à être confronté avec M. Edgar Combes. — Curieuses déclarations

M. Michel Lagrave est introduit.

M. le Président. — Persistez-vous à affirmer que vous avez écrit à M. Edgar Combes en vous rendant à l'Exposition de Saint-Louis ?

M. Lagrave. — Non seulement je persiste, mais voici le brouillon de cette lettre avec les corrections à l'encre qui sont de la même plume stylographe dont je me suis servi pour écrire la lettre à M. Millerand que la Commission a entre les mains. (Long mouvement.)

Le Président. — M. Edgar Combes a déclaré n'avoir jamais reçu cette lettre et même qu'à son avis elle n'a jamais été écrite.

M. Lagrave. — J'avais de bonnes raisons pour respecter les intentions de M. Edgar Combes, et c'est pourquoi j'insistai sur l'importance qu'il y avait pour le gouvernement à respecter l'engagement pris au sujet de la non-divulgation du nom de M. Chabert.

Depuis deux ans aucune erreur de transmission ne s'est produite pour aucune de mes lettres. D'ailleurs, dans nos conversations ultérieures avec M. Edgar Combes, jamais il n'a paru ne pas avoir reçu ma lettre ; il m'a seulement dit que l'affaire était classée et qu'il n'y avait plus à s'en inquiéter. (Long mouvement.)

M. Berthoulat. — Comment avez-vous été cité devant le juge ? Quels sont les incidents qui ont marqué votre déposition ?

M. Lagrave. — Délié du secret professionnel, je puis tout dire :

C'était sept mois après l'entretien de décembre 1902, M. Edgar Combes me manda et me dit : « Vous pouvez me rendre un très grand service. Je suis violemment attaqué. Je suis accusé d'avoir touché un million des Chartreux et bien que cela soit faux, il m'est très difficile de me défendre. Or, vous vous rappelez comment j'ai reçu votre communication de décembre dernier. Voudriez-vous déposer dans ce sens devant le juge d'instruction ? » J'insistai sur l'impossibilité de livrer à l'instruction le nom de M. Chabert et l'entretien en resta là. Le soir même, je fus convoqué à nouveau. M. Edgar Combes me présenta au président du Conseil qui me dit que ma déposition aurait un grand intérêt pour son fils et pour lui. Je fis les mêmes réserves. Le président du Conseil insista de telle sorte que je cédai. Le lendemain, je recevais une convocation du juge de Valles et je commençai ma déposition en résistant aux exagérations où il me semblait qu'il voulait me pousser. Au milieu de ma déposition, M. Edgar Combes se présenta. Je fus péniblement impressionné par cette intervention. Nous rédigeâmes cependant ensemble la fin de ma déposition. Il corrigea même la première partie et fit remplacer « verser dans une caisse publique », par « mettre à la disposition du gouvernement. »

Il faut rappeler ici que M. Edgar Combes et que M. Combes père ont déclaré sous serment n'avoir pas connu cette déposition autrement que par la publication qui en a été faite par l'*Humanité*.

M. Berthoulat. — Il y a contradiction entre la déposition de M. Edgar Combes et la vôtre. Comment vous l'expliquez-vous ?

M. Lagrave. — J'ai été très surpris d'apprendre ces jours-ci que M. Edgar Combes avait déposé le même jour que moi et en dehors de moi. Sinon, j'aurais demandé à connaître la déposition de M. Edgar Combes que je n'aurais pas acceptée, car la contradiction existe dès les premiers mots de cette déposition où il est parlé à propos de ma conversation d'une démarche commandée à moi par un tiers.

M. Lagrave fait ici allusion à ces paroles de M. Edgar Combes en tête de sa première déposition devant la commission d'enquête : « M. Lagrave me dit être chargé d'une communication désagréable. »

M. Berthoulat. — M. Edgar Combes a pourtant dit qu'il avait été indigné de cette démarche comme d'une tentative de corruption.

M. Lagrave. — Il n'a jamais parlé de me jeter par la fenêtre.

M. Mulac. — Les faits antérieurs dont vous parliez dans votre lettre à M. Millerand ne sont que le versement de 100,000 francs !

M. Lagrave. — J'affirme sur l'honneur que je ne visais pas autre chose.

M. Mulac. — Comment avez-vous consenti à la correction des mots : « caisse publique » ? Tout est là, car cela change beaucoup la signification de fait.

M. Lagrave. — Il n'a pas dépendu de moi que les mots « caisse publique » ne soient maintenus ; mais, en présence de M. Edgar Combes qui la demandait, je n'ai pas cru pouvoir refuser la correction. (Mouvement.)

M. Mulac. — Vous attribuez à M. Chabert dans votre déposition les mots : « Je crois pouvoir obtenir... » Ce n'est pas là un propos banal et on peut y voir une ébauche de tentative de corruption. — R. : La conversation me paraissait intéressante à connaître pour le ministère de l'Intérieur et c'est pourquoi je l'ai rapportée à M. Edgar Combes.

M. Mulac. M. Edgar Combes a-t-il dit qu'on ne ferait pas impunément une proposition pareille à son père ? — R. : M. Edgar Combes n'a témoigné son indignation sous aucune des formes qui ont été rapportées.

M. Colin. Vous dites que vous avez corsé votre déposition jusqu'aux dernières limites. — R. : Ma situation était difficile. J'apportais un témoignage de moralité. Les intéressés n'ont certainement pas eu l'intention de démentir mon témoignage. Pris entre les deux, j'ai dû aller, en effet, jusqu'aux dernières limites au-delà desquelles la vérité eût été altérée.

M. Colin. Le président du Conseil ne vous a pas dicté votre déposition ? — R. : En aucune façon.

M. Colin. Et il ne pensait pas que vous aviez été l'intermédiaire d'une tentative de corruption ? — R. : Nullement. Il m'a parlé en père désireux de défendre son fils contre les calomnies dont il était victime. Depuis, il m'a toujours bien reçu.

M. Fabien Cesbron. M. le président du Conseil a dit que vous étiez inconscient de l'immoralité de votre démarche. — R. : Alors je ne m'explique pas que le gouvernement m'ait maintenu dans les fonctions que j'occupe.

M. Codet. Est-il bien certain que le président du Conseil vous ait autorisé à taire le nom ? — R. : Oui, comme il m'a promis de me couvrir vis-à-vis du ministre du Commerce que je n'avais pas prévenu.

M. Codet. Qu'est-ce qui vous a fait penser que M. Chabert était un homme sérieux ? — R. : Contrairement à ce qu'a dit M. Chabert, je tiens à affirmer que c'est le ministre, M. Millerand, qui m'a présenté M. Chabert. Cela me paraissait une référence suffisante.

Le Président. Au sujet de la correction, vous n'avez pas aidé les efforts de M. Edgar Combes ? — R. : Je suis resté tout à fait en dehors de leur colloque.

M. Rudelle. Avez-vous lu la déposition de M. Lagrave à M. Edgar Combes *in extenso ?* — R. : Il me semble bien que oui, mais mes souvenirs ne sont pas absolument précis.

M. Rudelle. Avez-vous communiqué le dossier plusieurs fois ? — R. : Oui, à M. le procureur de la République.

M. Rudelle. Qui vous a demandé le non-lieu, le procureur de la République ou une autre personne ? — R. : Je n'ai subi l'influence de qui que ce soit, en dehors du procureur de la République.

M. Grosjean. — Quels motifs ont décidé le Parquet à rouvrir, après la déposition de M. Lagrave, une deuxième instruction contre X ?

M. de Valles. — Il s'agit d'un autre ordre de faits, non plus de la campagne du *Petit Dauphinois*, mais d'une personne ayant demandé aux Chartreux 300.000 francs pour obtenir l'appui d'un groupe parlementaire.

M. Deribéré-Desardes. Après la déposition Lagrave, aviez-vous l'impression d'une tentative de corruption ? — R. : J'ai cru que la somme était offerte pour les fonds secrets, mais ma préoccupation était qu'après le départ du témoin, si le scandale éclatait, on ne me reprochât d'avoir laissé partir, sans en tirer la vérité, le seul homme qui pouvait faire la lumière.

M. Deribéré-Desardes. De M. Lagrave et de M. Edgar Combes, selon vous, l'un voulait aggraver, l'autre atténuer les faits ? — R. : Parfaitement.

M. Fabre. Les instructions de ce genre sont-elles habituelles ? — R. : Non, elles sont exceptionnelles.

M. le Président. Avez-vous jamais vu, en affaire de diffamation, instruire une information tendant précisément à la production de la preuve que la loi interdit ?

M. de Valles. — *Non. Je le reconnais.* (Mouvement.)

Le Président. Avez-vous connu le nom de l'intermédiaire avant le non-lieu ? — R. : Non.

M. Colin. Aviez-vous l'impression d'être en présence d'une tentative de corruption ? — R. : J'avais surtout l'impression d'être en présence d'un gros scandale possible.

M. Simonnet. M. Lagrave a dit que c'était vous qui lui aviez dicté ce mot : « secret professionnel ». — R. : Non. Je ne crois pas que M. Lagrave soit un témoin à qui l'on dicte sa déposition.

M. Berthoulat et M. de Benoist font observer que la fameuse correction est d'une extrême gravité. Ils demandent au témoin s'il a fait des efforts à ce moment pour faire consentir M. Lagrave à cette correction.

M. de Valles. — Je n'ai fait aucun effort et il ne m'a pas semblé que M. Edgar Combes ait eu à en faire.

M. Baudon. D'après M. Lagrave avez-vous pensé que l'offre d'argent était bien réelle ? — R. : Certainement.

M. de Valles se retire.

Confrontation de MM. Edgar Combes ET LAGRAVE

A sept heures, MM. Edgar Combes et Michel Lagrave sont introduits.

Le président demande à M. Edgar Combes s'il affirme n'avoir pas reçu la lettre de M. Lagrave.

M. Edgar Combes. — J'affirme que je n'ai pas reçu la lettre et que nous n'avons jamais parlé de son contenu.

M. Lagrave. — J'affirme avoir écrit et envoyé cette lettre et j'affirme qu'à plusieurs reprises M. Edgar Combes s'est entretenu de cet incident avec moi.

VIOLENT INCIDENT

M. Edgar Combes. — Je vous donne le démenti le plus formel.

M. Lagrave. — Vous mentez.

M. Edgar Combes. — Alors, je répète également : vous mentez ! (Vive agitation).

Les deux témoins paraissent près de se jeter l'un sur l'autre.

Le président. — Je prie les témoins de n'employer aucune expression blessante.

M. Lagrave. — Ce que je ne comprends pas, c'est que M. Edgar Combes dise que je ne lui ai pas parlé de cette affaire. J'ai prouvé que je lui avais écrit. Comment expliquer qu'ayant eu l'occasion de le revoir, je ne lui ai pas parlé de ce qui me préoccupait si vivement ? M. Edgar Combes m'a dit que c'est sur l'intention de M. Bulot auprès de M. le président du Conseil que le nom de M. Chabert a été réclamé.

M. Edgar Combes. — J'affirme de la façon la plus formelle n'avoir eu aucune conversation à ce sujet.

M. Lagrave. — Nous en avons parlé dans votre cabinet à mon retour des Etats-Unis.

Le président à M. Edgar Combes. — Reconnaissez-vous avoir eu connaissance de la déposition de M. Lagrave ?

M. Edgar Combes — Mes souvenirs portent seulement sur la correction dont j'ai parlé.

M. Lagrave. — *M. Edgar Combes a assisté à ma déposition et en a dicté la dernière partie qu'il a reproduite textuellement dans la sienne.* Comment aurais-je pu d'avance deviner moi-même sous quelle forme il déposerait ?

M. Edgar Combes. — Je persiste dans ma déclaration.

On rappelle M. de Valles. Il est introduit ; la commission va confronter le juge d'instruction, M. Edgar Combes et M. Lagrave. Elle décide d'envoyer chercher M. Combes père pour l'entendre.

M. le président. — M. Edgar Combes a-t-il eu connaissance de la déposition de M. Lagrave ?

M. de Valles. — Sur la demande de M. Edgar Combes, lecture a été donnée de la déposition.

M. Edgar Combes. — Mais je ne l'ai pas dictée, comme M. Lagrave l'a prétendu.

M. Lagrave. — J'ai dit que M. Edgar Combes avait assisté à la fin de ma déposition et avait demandé une correction sur la première partie.

M. de Valles. — Je n'ai pas le souvenir exact sur le point de savoir si M. Edgar Combes est rentré à la fin ou avant la fin de la déposition. (Mouvement).

M. Krauss, à M. Lagrave. — Est-il vrai qu'on ait exercé une pression sur vous ?

M. Lagrave. — M. de Valles a cherché, comme juge d'instruction à me faire parler. C'était son devoir. Mais j'étais gêné par la présence de M. Edgar Combes, alors que je venais d'apporter un témoignage de moralité en sa faveur.

M. le président. — M. Lagrave se rappelle-t-il si M. Edgar Combes a frappé à la porte ou si le juge est allé le chercher ?

M. Lagrave. — Je n'ai pas de souvenir précis à ce sujet.

M. le président. — Avant le départ de M. Lagrave, avez-vous eu une conversation particulière dans le cabinet du président du Conseil ?

M. Edgar Combes. — J'affirme que, si cette conversation a eu lieu, je n'y assistais pas.

M. Lagrave. — Je demande ma confrontation avec le président du Conseil. (Mouvements).

M. Edgar Combes. — M. Lagrave est-il venu en décembre 1902 dans mon cabinet et m'a-t-il tenu les propos que j'ai rapportés ?

M. Lagrave. — M. Edgar Combes m'a reçu très gracieusement. La preuve, c'est qu'avant de partir nous avons déjeuné ensemble. Si j'avais fait une démarche aussi indélicate que celle dont vous parlez, comment auriez-vous pu me conserver votre estime ?

M. Edgar Combes. — Mon sentiment a été que votre démarche était imprudente. Il fallait qu'elle fût grave pour que vous alliez consulter M. Millerand à ce sujet.

Le président fait répéter à M. de Valles la déclaration qu'il a précédemment faite sur son impression en présence des dépositions reçues.

M. Lagrave. — *J'ai déposé parce que vous me l'avez demandé, ainsi que M. le président du Conseil* dans une conversation qui a eu lieu dans son cabinet en votre présence.

M. Berthoulat. — M. Edgar Combes, dans sa première déposition, a déclaré que, depuis le jour de la démarche, il n'y avait plus eu de conversation avec M. Lagrave sur ce sujet ?

M. Edgar Combes. — Il est vraisemblable que je lui ai demandé de répéter au juge les propos que nous avions échangés.

DRAMATIQUE CONFRONTATION

Le président du Conseil est introduit.

M. le Président. — Avant son départ pour l'Amérique, avez-vous reçu M. Michel Lagrave et une conversation a-t-elle eu lieu dans votre cabinet en présence de M. Edgar Combes ?

Le président du Conseil. — Non. Les faits rapportés dans la lettre de M. Lagrave à M. Millerand sont inexacts. Il n'est pas vrai que j'aie autorisé M. Lagrave à taire le nom.

Quand le Procureur général m'a dit que, faute de ce nom, l'instruction était arrêtée, j'ai donné l'ordre à M. Trouillot de demander le nom.

M. Lagrave. — Ne vous rappelez-vous pas que vous m'avez reçu un soir dans votre cabinet ?

M. le président du Conseil. — Je ne ferai pas le moindre accroc à la vérité. Vous ne m'avez pas vu en présence de mon fils. Vous ne m'avez pas demandé d'autorisation et vous ne m'avez pas posé de conditions que je n'aurais pas acceptées. Ce que j'avais voulu, c'est que vous répétiez le propos de votre démarche que j'ai qualifiée d'inconsciente, bien que je ne vous crusse pas, M. Lagrave, intéressé personnellement dans cette affaire.

Le Président. — Et vous l'avez laissé en fonctions !...

Le président du Conseil. — Je ne l'ai pas révoqué parce que je ne voulais pas rendre publique cette affaire.

M. le président. — Le *Temps* du 16 mentionne que vous avez reçu M. Lagrave le 14, avant son départ aux Etats-Unis, l'avant-veille de sa déposition.

Le président du Conseil. — Cette note de l'*Havas* a été remise sur la demande de M. Lagrave pour l'effet à produire aux Etats-Unis. (Exclamations).

M. Berthoulat. — Comment le juge a-t-il invité M. Lagrave à déposer si l'entrevue n'a pas eu lieu ?

Le président du Conseil. — Je crois que c'est mon fils qui en a fait la demande au Procureur de la République.